

Syndicat mixte du Bassin Bruche Mossig

Budget primitif 2023

Note de présentation

1. Éléments de contexte

Le Syndicat mixte ouvert du Bassin Bruche Mossig a été créé par arrêté préfectoral en juillet 2019 et est constitué des trois membres : la Communauté de communes de la Région Molsheim Mutzig, l'Eurométropole de Strasbourg, le SDEA. Le Syndicat a pour mission une partie de la compétence « Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » (GEMAPI) :

- L'aménagement du bassin versant ;
- La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

Ces missions ont été transférées par les membres du Syndicat. Le Syndicat pourvoit sur son budget aux dépenses de fonctionnement et d'investissement nécessaires à l'exercice de ces compétences. Les statuts fixent la clé de répartition de la participation financière annuelle des membres pour les dépenses de fonctionnement et d'investissement du Syndicat. Cette participation est ainsi répartie à un tiers par structure membre.

2. Priorités du budget

L'année 2022 a permis la validation et le démarrage des deux programmes d'actions structurants du Syndicat.

Prévention des inondations

Le Syndicat s'est engagé dans une démarche de programme d'actions prévention des inondations permettant une contractualisation avec l'État. La première étape est un programme d'études préalable (PEP) pour une durée de 2 à 3 ans. Le contenu du PEP a été approuvé par le comité syndical en juillet 2021 et a été validé par la Préfecture en mai 2022.

Un marché de prestation intellectuelle a été attribué fin octobre 2022 pour la réalisation d'une étude globale du bassin versant et l'élaboration d'un plan de gestion intégré du risque inondation. Plusieurs marchés complémentaires seront attribués en 2023 pour la réalisation d'une analyse environnementale, d'une analyse multicritères et pour un accompagnement à la concertation.

Le PEP comprend également des actions de sensibilisation des élus et du grand public, d'amélioration de la gestion de crise et de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens. Le montant global des études et actions est estimé à **2,7 millions d'euros**.

Milieux aquatiques

Afin de répondre à la compétence de restauration des milieux aquatiques, un programme d'études et de travaux a été élaboré à partir des données existantes. Le programme est articulé en 4 axes qui comprennent une vingtaine d'actions. Le montant total des actions est estimé à **2,3 millions d'euros**.

Des cofinancements sont attendus de la part de l'État, de la Région Grand Est et de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse pour la réalisation des programmes d'actions.

Ces premiers programmes permettront de construire, à moyen terme, un projet global et ambitieux de prévention des inondations et de restauration des milieux aquatiques à l'échelle du bassin versant de la Bruche et de la Mossig.

3. Ressources et charges des sections de fonctionnement et d'investissement

Recettes de fonctionnement

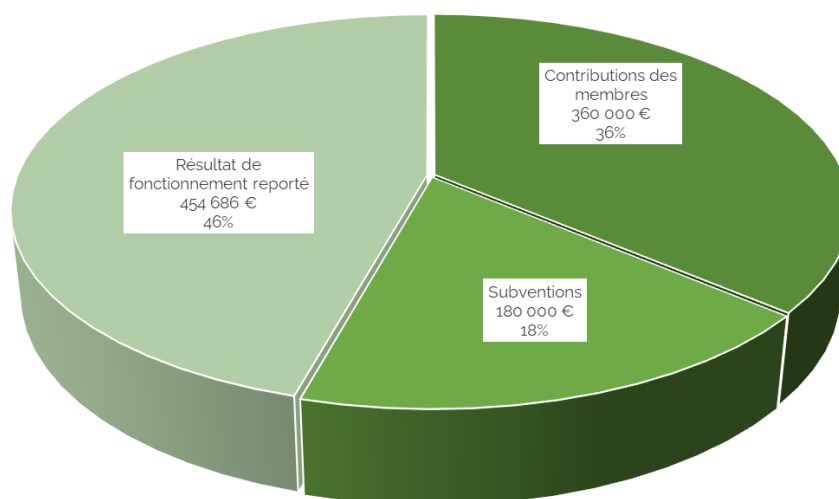
Les principales recettes de fonctionnement du syndicat reposent sur les contributions des trois entités membres : la Communauté de communes de la Région de Molsheim Mutzig, l'Eurométropole de Strasbourg et le SDEA. La contribution est fixée à **360 000 €**, soit 120 000 € par entités membres. Le montant de la contribution n'a pas évolué entre 2022 et 2023.

Depuis 2021, le Syndicat bénéficie de subventions de la part de l'Etat et de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse pour les missions d'animation. Le montant des subventions attendues est de **120 000 €** pour 2023.

En 2023, des dépenses de fonctionnement pourraient être engagées pour la mise en œuvre des programmes d'actions. Ces actions bénéficient de subventions de la part de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse et de l'État (Fonds de prévention des risques naturels majeurs). Les recettes attendues en 2022 sont évaluées à **60 000 €**.

Ces recettes sont complétées par le résultat de fonctionnement cumulé : **454 686 €**.

Recettes de fonctionnement



RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2023
DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	540 000,00 €
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	10,00 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	454 686,03 €
TOTAL - RECETTES FONCTIONNEMENT	994 696,03 €

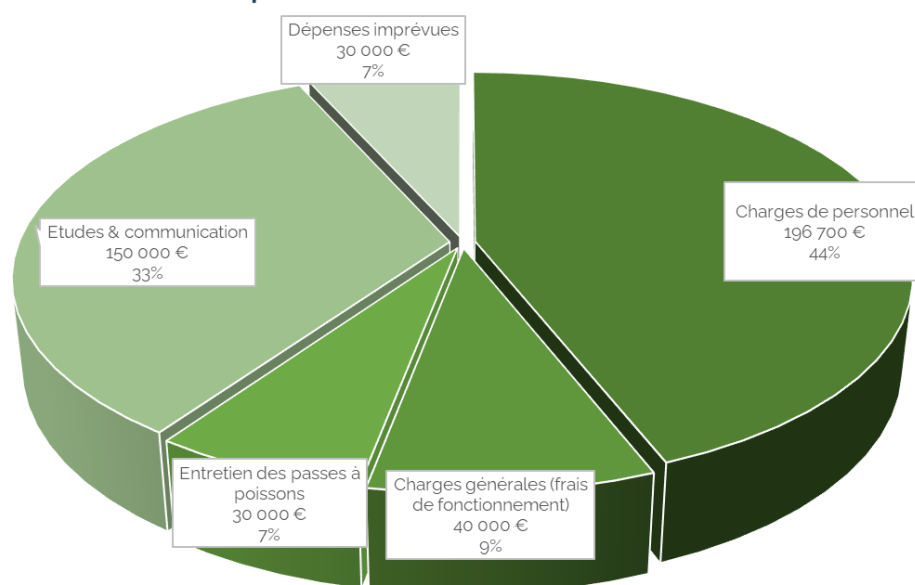
Dépenses de fonctionnement

Les charges de fonctionnement représentent **446 710 €** et sont réparties en 4 postes de dépenses principaux :

- Les charges de personnel (cf. partie 10) ;
- Les charges générales permettant le fonctionnement de la structure ;
- L'entretien des passes à poissons : **30 000 €** (compris dans le chapitre des charges à caractère général) ;
- Les actions pour la prévention des inondations et les milieux aquatiques qui ne relèvent pas de l'investissement (études, actions de communication et de sensibilisation, etc.) : **150 000 €**

Des dépenses imprévues sont également provisionnées pour un montant de **30 000 €**.

Dépenses réelles de fonctionnement



Les dépenses d'ordre pour l'année 2023 correspondent aux amortissements des immobilisations et au virement à la section d'investissement.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2023
CHARGES A CARACTERE GENERAL	220 000,00 €
CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	196 700,00 €
ATTENUATION DE PRODUIT	10,00 €
DEPENSES IMPREVUES	30 000,00 €
OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	10 297,76 €
VIREMENT À LA SECTION D'INVESTISSEMENT	537 688,27 €
TOTAL - DEPENSES FONCTIONNEMENT	994 696,03 €

Recettes d'investissement

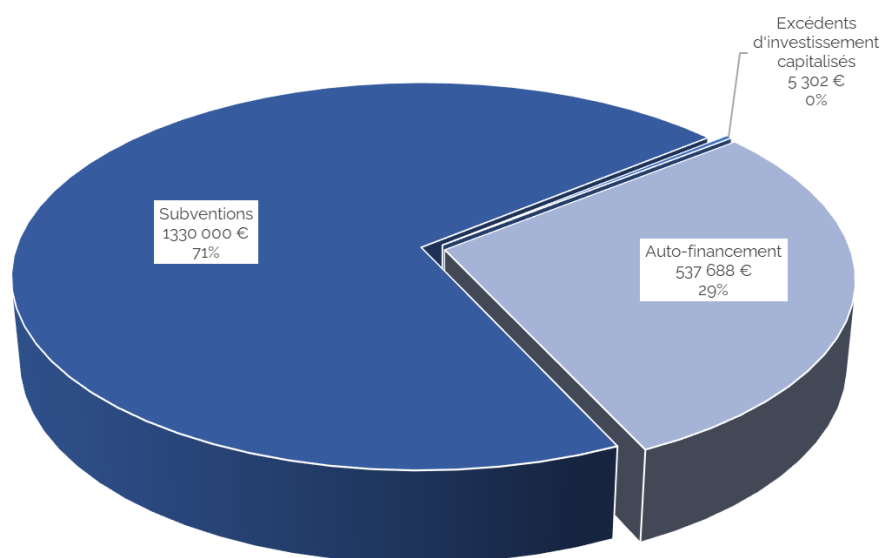
La différence entre les recettes et les charges de fonctionnement permet un autofinancement de l'investissement d'environ **537 688 €** en 2022.

Les recettes d'investissement comprennent également des subventions d'investissement sollicitées auprès de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse, le Fonds de prévention des risques naturels majeurs et la Région Grand Est pour la réalisation des études et des travaux, estimées à **1 330 000 €**.

Les excédents d'investissement capitalisés en 2022 sont reportés en recettes d'investissement : **5 302€**.

Les recettes d'ordre correspondent aux amortissements et à la reprise de crédits d'investissement sur des comptes différents : des avances reprises sur les comptes de frais d'études ou de travaux et des frais d'études reprises sur le compte de travaux. Elles sont équilibrées avec des dépenses d'ordre de fonctionnement et d'investissement.

Recettes réelles d'investissement



RECETTES D'INVESTISSEMENT	BP 2023
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	1 330 000,00 €
VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	537 688,27 €
EXCEDENTS D'INVESTISSEMENT CAPITALISES	5 302,20 €
OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	10 297,76 €
OPERATIONS PATRIMONIALES	245 466,00 €
TOTAL - RECETTES INVESTISSEMENT	2 128 754,23 €

Dépenses d'investissement

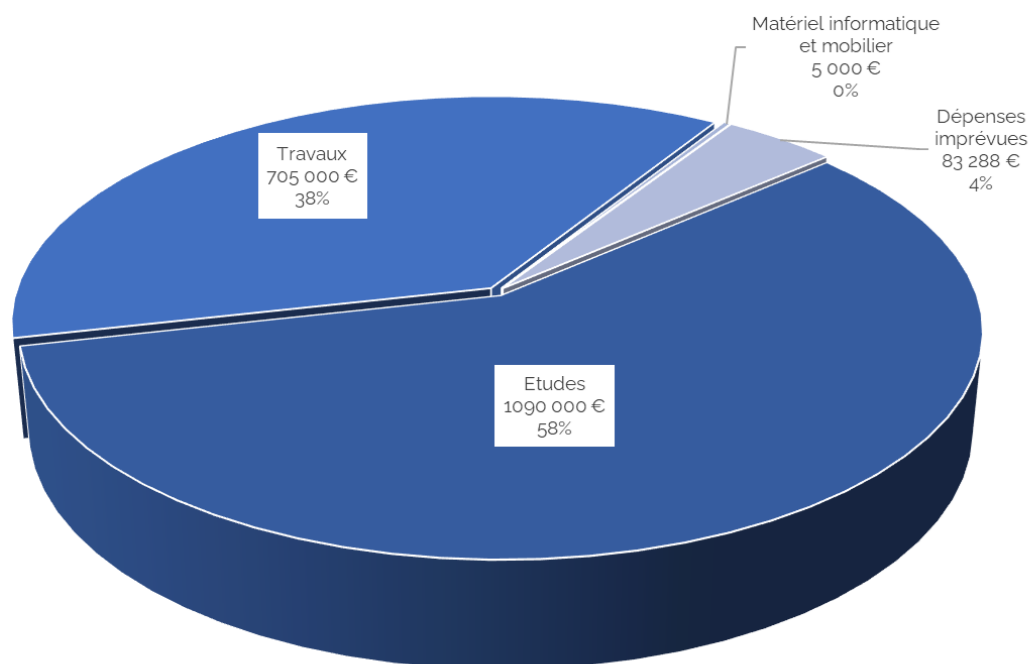
Les dépenses réelles d'investissements sont majoritairement des dépenses de frais d'études et de travaux d'agencement de terrain dont les crédits de paiement sont inscrits dans les autorisations de programme pluriannuelles (cf. partie 5).

En 2023, des dépenses prévisionnelles pour les avances sur marché sont également inscrites (compte 238), avec un montant correspondant à 5% du montant prévu pour les travaux dans l'autorisation de programme milieux aquatiques.

Des dépenses pour du matériel de bureau sont également provisionnées en cas d'embauche ou de besoin au cours de l'année (5 000 €).

Les dépenses imprévues s'élèvent à **83 288 €**, soit 4,4 % des dépenses d'investissement.

Dépenses réelles d'investissement



Les dépenses d'ordre correspondent à la reprise de crédits d'investissement sur des comptes différents : des avances reprises sur les comptes de frais d'études ou de travaux et des frais d'études reprises sur le compte de travaux.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	BP 2023
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 090 000,00 €
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	674 750,00 €
IMMOBILISATIONS EN COURS	35 250,00 €
DEPENSES IMPREVUES	83 288,23 €
<i>OPERATIONS PATRIMONIALES</i>	<i>245 466,00 €</i>
TOTAL - DEPENSES INVESTISSEMENT	2 128 754,23 €

4. Montant du budget 2023

Fonctionnement

Recettes réelles	540 010 €
Résultat reporté	454 686 €
Total des recettes	994 696 €

Dépenses réelles	446 700 €
Opérations d'ordre (amortissements)	10 298 €
Virement à la section d'investissement	537 688 €
Total des dépenses	994 696 €

Investissement

Recettes réelles	1 330 000 €
Opérations d'ordre (amortissements et opérations patrimoniales)	255 764 €
Autofinancement	537 688 €
Excédents capitalisés	5 302 €
Total des recettes	2 128 754 €

Dépenses réelles	1 883 288 €
Opérations d'ordre (opérations patrimoniales)	245 466 €
Total des dépenses	2 128 754 €

Le Syndicat n'a pas de budget annexe.

5. Crédits d'investissement pluriannuels

Par délibération du 15 décembre 2021, le comité syndical a adopté deux autorisations de programme pluriannuelles, correspondant aux dépenses prévisionnelles pour les études et travaux inscrits dans les programmes d'actions portés par le syndicat.

Programme d'études préalable au PAPI Bruche Mossig

Autorisation de programme votée en décembre 2021 :

CP 2022	CP 2023	CP 2024	TOTAL
740 000 €	760 000 €	100 000 €	1 600 000 €

Les crédits de paiement correspondent à des frais d'études (2031).

Le programme d'études préalables au PAPI Bruche Mossig a été validé par le comité syndical en juillet 2021 et transmis pour validation à la Préfecture. Cette validation, attendue initialement dans un délai de 4 mois, a été obtenue en mai 2022. Ces délais ont entraîné un retard de démarrage de la mise en œuvre des actions. L'action principale, une

étude globale du bassin versant, a débuté en novembre 2022. Le marché a été attribué au groupement HYDRATEC et SEPIA Conseils pour un montant de 684 000 € TTC (part forfaitaire).

Proposition de modification de l'AP PEP PAPI Bruche Mossig :

	CP 2022	<i>Dépenses 2022</i>	CP 2023	CP 2024	TOTAL
Études 2031	740 000 €	0 €	740 000 €	860 000 €	1 600 000 €

Le montant de 740 000 € est intégré aux dépenses d'investissement pour des frais d'études (2031) dans le budget primitif 2023. Ces dépenses correspondent à la phase 1 de l'étude globale, aux prestations topographiques et aux démarrage des études complémentaires (analyse environnementale notamment).

Programme d'études et travaux pour les milieux aquatiques

Autorisation de programme votée en décembre 2021 :

CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	TOTAL
350 000 €	775 000 €	670 000 €	195 000 €	1 990 000 €

Les crédits de paiement correspondent à des frais d'études (2031) et des travaux d'agencement de terrain (21728).

Le programme d'actions pour les milieux aquatiques a été validé en 2022 et comprend des études et travaux pour le rétablissement de la continuité écologique, la restauration hydromorphologique de cours d'eau, la préservation des zones humides et la résilience aux étiages.

En 2022, 2 projets de restauration de cours d'eau ont été engagés :

- Projet de restauration du Ruisseau d'Albet

Le marché de maîtrise d'œuvre a été attribué en juin 2022 pour un montant de 58 890,00 € TTC (hors missions optionnelles). La phase diagnostic a été validée en octobre 2022 et a été payée. Le montant des autres phases de la maîtrise d'œuvre est intégré aux dépenses prévisionnelles 2023.

Des levés topographiques ont également été réalisées pour un montant de 4 994 €. Des études faune-flore seront à réaliser en 2023.

Les travaux sont envisagés à l'automne 2023. Les dépenses sont prévues dans les crédits de paiement 2023.

➤ **Projet de découverte et de restauration du Heylenbach**

Le marché de maîtrise d'œuvre a été attribué en octobre 2022 pour un montant de 30 780 € TTC pour la tranche ferme (AVP et PRO) et de 26 352 € en tranche optionnelle pour les phases de dossiers réglementaires et de suivi de travaux. Une avance a été réglée aux 2 co-traitants (respectivement 5% et 20%).

Le montant de la maîtrise d'œuvre est intégré aux dépenses prévisionnelles 2023. Des dépenses pour l'acquisition de données topographiques, d'inventaires faune-flore et diagnostic de pollution des sols sont également à prévoir.

Les travaux sont envisagés à l'automne 2023 ou au printemps 2024. Les dépenses sont prévues dans les crédits de paiement 2023.

En 2023, le démarrage de plusieurs projets est planifié :

- **Projet de restauration du Stillbach**
- **Projet de restauration de la Bruche amont et de contournement d'un seuil**
- **Etude pour la redynamisation des cours d'eau liés au Canal de la Bruche**

Pour ces projets, seules des dépenses d'études sont prévues en 2023.

Proposition de modification de l'AP Milieux aquatiques :

	CP 2022	<i>Dépenses 2022</i>	CP 2023	CP 2024	CP 2025	TOTAL
Études 2031	200 000 €	<i>19 230 €</i>	350 000 €	80 770 €	0 €	450 000 €
Travaux 21728	150 000 €	<i>0 €</i>	705 000 €	640 000 €	195 000 €	1 540 000 €
TOTAL	350 000 €	<i>19 230 €</i>	1 055 000 €	720 770 €	195 000 €	1 990 000 €

6. Niveaux de l'épargne brute et de l'épargne nette

Le Syndicat mixte du Bassin Bruche Mossig n'a pas d'épargne.

7. Niveau d'endettement de la collectivité

Le Syndicat mixte du Bassin Bruche Mossig n'a pas contracté de dette et aucun emprunt n'est envisagé en 2022.

8. Niveau des taux d'imposition

Le Syndicat mixte du Bassin Bruche Mossig n'est pas un établissement de coopération intercommunal à fiscalité propre, il ne fixe pas de taux d'imposition.

Les contributions financières des membres (CC de la Région de Molsheim Mutzig, Eurométropole de Strasbourg et SDEA) sont en issues de la taxe GEMAPI pour les territoires l'ayant instaurée.

9. Effectifs de la collectivité et charges de personnel

Au 1^{er} janvier 2023, l'effectif du Syndicat compte 4 agents :

Poste	Type contrat	Grade	Temps de travail
Direction	Titulaire	Ingénieur	Temps complet 35 h
Chargée de mission prévention des inondations	Contractuel : contrat de projet (3 ans)	Ingénieur	Temps complet 35 h
Chargé de mission milieux aquatiques	Contractuel : contrat de projet (3 ans)	Ingénieur	Temps complet 35 h
Secrétariat	<i>Mise à disposition par la CCRMM</i>	<i>Adjoint administratif</i>	<i>Temps partiel – 40%</i>

Les charges de personnel pour l'année 2022 sont évaluées à **196 700 €** dont un tiers pour les cotisations patronales.